

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11687**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence : Licence Domaine Arts, Lettres, Langues, Mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères, Spécialité Russe.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Strasbourg	Président de l'Université, Recteur d'Académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans les domaines étudiés, c'est-à-dire la langue, la littérature et la civilisation russes : ce professionnel saura traduire des textes, analyser des documents, poser un problème et se donner les moyens de le résoudre, communiquer par écrit et oralement en russe et dans une ou deux autres langues slaves. Il saura par là-même assurer des conversations téléphoniques en langue étrangère, participer à des réunions, des négociations, des animations dans des cadres variés : formation d'adultes, journalisme, enseignement, relations publiques.

Il sera particulièrement spécialisé dans les thématiques concernant la culture et son histoire.

Le titulaire d'une licence de russe est en mesure de :

- Comprendre tout texte russe écrit ne comportant pas de termes appartenant à un registre de spécialité.
- Comprendre un texte oral contemporain (radio, TV, téléphone).
- Situer dans l'histoire les événements marquants de l'histoire de la Russie, de l'URSS et des pays faisant partis de sa sphère d'influence immédiate.
- Saisir les grands mouvements politiques, sociaux, culturels.
- Organiser ses connaissances, analyser les phénomènes et les présenter écrit ou oralement devant un public.
- Enseigner les matières étudiées à différents niveaux (de l'initiation au niveau Bac+3).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Enseignement secondaire ou supérieur, recherche ;
- Journalisme ;
- Traduction et interprétariat de haut niveau ;
- Relations internationales ;
- Relations publiques ;
- Diplomatie culturelle ;
- Attaché culturel en Ambassade ;
- Travail à l'étranger dans une ambassade ou une entreprise française ;
- Tourisme et hôtellerie.

Enseignant du secondaire et du supérieur, chercheur, journaliste spécialiste de l'Europe centrale et orientale, traducteur littéraire ou spécialisé, interprète de conférences, attaché culturel en ambassade, attaché linguistique, chargé du livre en ambassade, responsable d'Alliance française, de centre culturel français à l'étranger, représentant d'entreprise française dans l'étranger russophone, travailleur social bilingue auprès des réfugiés russophones, guide-conférencier bilingue, employé bilingue de l'hôtellerie internationale.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

Les études comprennent des UE fondamentales, des UE de différenciation, des UE libres.

La licence se compose de six semestres de 5 UE (unité d'enseignement) chacun.

Un semestre représente 12 semaines d'enseignement. L'enseignement est assuré sous forme de CM (cours magistraux) et de TD (Travaux dirigés).

Chaque UE fait l'objet de contrôles : contrôle continu et examen final, comptant chacun pour la moitié de la note.

Chaque UE est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour la validation d'une UE.

Pour chaque semestre, les notes se compensent à l'intérieur de chaque UE.

La moyenne de 10/20 et plus est requise pour l'ensemble des enseignements du semestre, mais le semestre ne sera validé que si, en plus de la moyenne d'ensemble obtenue, une moyenne minimale de 8/20 a été obtenue pour dans chaque UE langue.

**Validité des composants acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINONCOMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury de diplôme.

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury de diplôme.
En contrat de professionnalisation	X		Jury de diplôme.
Par candidature individuelle	X		Jury de diplôme.
Par expérience dispositif VAE	X		Jury de VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

[Site web de l'Université de Strasbourg](#)

**Lieu(x) de certification :**

Université de Strasbourg : Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Bas-Rhin ( 67) [Strasbourg]

STRASBOURG

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université de Strasbourg

**Historique de la certification :**